



Ville de Lautrec  
81440

---

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

### **DU BUDGET PREVISIONNEL 2019**

---

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 09 avril 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2019 représentent **1 855 529 €** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2019
011 –Charges à caractère général	364 715€
012- Charges de personnel	624 640 €
014- Atténuation des produits	59 285€
65- Autres charges de gestion courante	184 200€
66- Charges financières	23 700€
67- Charges exceptionnelles	200€
022 Dépenses imprévues	10 000€
023 Virement à la section d'investissement	588 789€
042- Opération d'ordre	
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 529</b>

#### Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

##### La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2018.

Taxe d'habitation :17.85%

Taxe sur le Foncier Bâti : 15.45%

Taxe sur le Foncier Non Bâti :109%

Cotisation Foncière des Entreprises :25.61%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 639 042€

##### Les dotations

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 596 277€

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent **1 855 529€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2019
013 -Atténuation de charges	15 000€
70 -Produits des services, du domaine et vente	96 100€
73- Impôts et Taxes	707 742€
74- Dotations et participations	652 780€
75- Autres produits de gestion courante	73 500€
76-Produits financiers	10
77- Produits exceptionnels	3 800€
042 –Opération d'ordre entre section	20 000€
002- Résultat de fonctionnement reporté	286 597
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 529€</b>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### **Les dépenses**

Le volume total des dépenses d'investissement pour 2019 représente de **1 239 687€** et se répartit de la manière suivante :

Opération	BP 2019
Opération 10 : Grosses réparation	22 000
Opération 14 : Achat Matériel scolaire	11 000
Opération 33 Eclairage Public	5 000
Opération 10003 : Acquisition bâtiment	10 000
Opération 10005 : Voirie	46 000
Opération 10009 : Acquisition matériel	26 800
Opération 17 004 : Gros Travaux	117 890
Opération 18001 Aménagement Cimetière	35 000
Opération 18002 Aménagement Restaurant scolaire	20 000
Opération 18003 : Aménagement groupe scolaire	3 500
Opération 18004 Aménagement Caussade	50 000
Opération 18005 : Travaux Eglise	18 030
Opération 18006 Aménagement Batiment Lacour	455 400
Opération 19001 Inventaire Collection Archéologique	5 000
16 : Emprunt et dettes assimilées	154 500
040 Opération d'ordre (travaux régie)	20 000
Déficit investissement reporté	239 567
<b>TOTAL</b>	<b>1 239 687</b>

Les projets d'équipement et de travaux représentent **825 620€** du total.

Le principal projet de 2019 portera sur l'aménagement des anciens bâtiments « Lacour » en commerce de boucherie et la création d'une liaison piétonne.

## Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement représente **1 239 687€** et se répartit de la manière suivante :

Chapitre	BP 2019
10 : FCTVA –Taxe d'aménagement	55 800
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	284 532
13 : Subvention d'investissement Etat : 159 244€ Région : 84 663€ Département :45 159€ Autres : 20 500€	309 566
165 : Dépôts et cautionnement reçu	1000
021 Virement de la section d'exploitation	588 789
<b>TOTAL</b>	<b>1 239 687</b>

### *\* Excédents de fonctionnement capitalisés :*

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement par une inscription en recette pour 2019 de 284 532 € au compte 1068.

Les principales recettes proviendront des subventions d'investissement qui ont été ou seront sollicitées pour les différents projets.

## ETAT DE LA DETTE

En 2019, la Commune n'a pas prévu d'avoir recours à l'emprunt.

L'endettement de la Commune se compose de 6 emprunts à taux fixe.

Le remboursement du capital des emprunts pour 2019 s'élève à 153 500€

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### SECTION D'EXPLOITATION

#### Les dépenses

Les dépenses d'exploitation se composent essentiellement des charges liées à l'entretien des réseaux et du lagunage, à l'entretien des pompes du poste de relevage, à la consommation d'électricité, aux honoraires de Véolia pour le recouvrement de la taxe d'assainissement et aux charges de personnels mis à disposition par le budget de la Commune.

Il n'y a aucun emprunt sur le budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses d'exploitation de l'année 2019 s'élèvent à **285 856€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2019
011 –Charges à caractère général	18 300
012- Charges de personnel	15 140
65- Autres charges de gestion courante	3 000
67- Charges exceptionnelles	1 000
023 Virement à la section d'investissement	230 287
042- Opération d'ordre	18 129
<b>TOTAL</b>	<b>285 856</b>

#### Les recettes

Les recettes d'exploitation se composent principalement de la redevance des particuliers au titre de la redevance de l'assainissement collectif.

Une aide à la performance épuratoire nous est accordée chaque année par l'Agence de l'eau

Autre recette : Une taxe de raccordement au réseau collectif

Ces recettes réelles d'exploitation sont complétées par des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement)

Les recettes d'exploitation de l'année 2019 s'élèvent à **285 856€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2019
70 –Ventes de produits fabriqués	39 300
74- Subvention d'exploitation	6 000
75 –Autres produits de gestion courante	50
042 –Opération d'ordre entre section	28 026
002Excédent d'exploitation reporté	212 480
<b>TOTAL</b>	<b>285 856</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Les dépenses

Les dépenses d'investissement prévues pour 2019 s'élèvent **250 866€**

Elles correspondent :

- à l'opération 19001 : Travaux sur réseau pour 222 840€

- à des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement) pour 28 026€

**Les recettes**

Les recettes d'investissement de l'année 2019 s'élèvent à **250 866€**

Elles se composent du virement de la section d'exploitation pour un montant de 230 287€ et d'opération d'ordre correspondant à l'amortissement des biens pour 18 129€.

A cette somme, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté de 2 450€